

maintenant !

■ Extrait du registre des délibérations
Commission « Finances »

Conseil municipal du 24 juin 2013
Séance du 17 juin 2013

5 Dotation de Développement Urbain (DDU) - programmation 2013



Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ **Le Maire :**

Monsieur Jean-Claude VILLEMMAIN

■ **Maires-adjointes & Maires-adjoints :**

Mme CARLIER MM. LEGRAND, CABARET, Mme JAJAN, M. KCHOK, Mme KEZZOUL, M. ABBA-SIDICK.

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

MM. BERNARD-LUNEAU, SZPIRKO, Mme PORAS, M. ASSAMTI, Mmes OYONO, KOUACHI-MAHSAS, MM. BEAUBRUN, LEMAIRE, BOULHAMANE, RIFI SAIDI, Mmes PAMART, M'BAYE-DIAO, LEFEVRE, FÉVRIER, MAUPIN, SOKOLONSKI, MM. BELMHAND, NACHITE.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme CAPON

M. MONTES

Mme BASMAISON

M. BOUADDI

M. GRIMBERT

Mme DINGIVAL

Mme BOUKHELIF

Mme BARBETTE

M. MACHU

M. TAHI

M. CHEURFA

Etaient absents :

■ **Conseillères municipales & conseillers municipaux :**

Mme RIFFAULT

M. VARLET

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal
- Nombre de conseillers en exercice
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés

Pouvoir à :

M. LEMAIRE

M. KCHOK

M. VILLEMMAIN

Mme CARLIER

M. BERNARD-LUNEAU

M. SZPIRKO

M. CABARET

M. BEAUBRUN

Mme FEVRIER

Mme MAUPIN

M. NACHITE

39

39

37

■ **Rapport de présentation :**
Monsieur Habib KCHOK, maire-adjoint expose :

La circulaire du ministère de l'Intérieur, de l'Outremer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration en date du 23 avril 2013 a énoncé la ville de Creil comme éligible à la dotation de développement urbain (DDU) 2013. Les objectifs prioritaires, fixés par le Premier Ministre, pour l'attribution des subventions sont les suivants :

- Amélioration de la qualité des équipements publics, de l'offre de service rendu aux habitants, de la mixité sociale,
- Développer les équipements et les actions dans le domaine social, de l'emploi, de la sécurité et de l'éducation,
- Soutenir plus particulièrement les actions en matière de santé qu'il s'agisse des ateliers santé ville ou de l'assistance à la mise en œuvre des contrats locaux de la santé,
- Soutenir les initiatives renforçant l'accès des habitants à la connaissance, à la culture et aux nouvelles technologies,

maintenant !

- Améliorer l'attractivité de la commune, en lien avec les projets de renouvellement urbain.

Afin de répondre à ces objectifs, il vous est proposé une programmation qui se décline en actions dont le détail des subventions sollicitées est présenté ci-dessous :

Intitulé de l'action	Coût prévisionnel des projets	Subventions DDU sollicitées
1- Sécurisation des abords des écoles et des gymnases	340 000	272 000
2-Amélioration des équipements publics – systèmes d'information - nouvelles technologies - information des usagers	569 000	455 200
3-Amélioration des équipements publics – accès personnes à mobilité réduite - climatisation – 1 ^{ère} phase	435 000	340 000
4-Amélioration des équipements publics – logiciels CCAS	51 720	41 375
5-Modernisation des équipements enfance petit enfance dans le cadre du Projet Educatif Territorial	220 000	176 000
6-Aménagement d'abris jardins familiaux	16 000	12 800
7-Développement culturel – acquisition de matériel pédagogique	109 100	87 200
8-Volet éducatif – matériel piscine	11 410	9 120
9-Atelier santé ville – assistance au contrat local de santé	25 150	20 120
10-Prévention/sécurité – modernisation des locaux de la police municipale/brigade deux roues	27 350	21 800
11- Mixité urbaine – construction du centre technique– 1 ^{ère} tranche	5 000 000	300 000
TOTAL	6 804 730	1 735 615

Il vous est donc proposé d'approuver la proposition de programme 2013 et d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention correspondante.

Vous êtes appelés à voter.

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2121-29, R2334-36, R2334-37,
Vu la circulaire du ministère de l'Intérieur, de l'Outremer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration en date du 23 avril 2013,

Vu l'avis de la commission Finances en date 17 juin 2013,

Considérant que la programmation DDU 2013 a été présentée aux membres du conseil municipal,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 37

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité

Article 1^{er} : d'approuver la proposition de programmation DDU 2013 ci-dessous.

maintenant !

Intitulé de l'action	Coût prévisionnel des projets	Subventions DDU sollicitées
1- Sécurisation des abords des écoles et des gymnases	340 000	272 000
2-Amélioration des équipements publics – systèmes d'information - nouvelles technologies - information des usagers	569 000	455 200
3-Amélioration des équipements publics – accès personnes à mobilité réduite - climatisation – 1 ^{ère} phase	435 000	340 000
4-Amélioration des équipements publics – logiciels CCAS	51 720	41 375
5-Modernisation des équipements enfance petit enfance dans le cadre du Projet Educatif Territorial	220 000	176 000
6-Aménagement d'abris jardins familiaux	16 000	12 800
7-Développement culturel – acquisition de matériel pédagogique	109 100	87 200
8-Volet éducatif – matériel piscine	11 410	9 120
9-Atelier santé ville – assistance au contrat local de santé	25 150	20 120
10-Prévention/sécurité – modernisation des locaux de la police municipale/brigade deux roues	27 350	21 800
11- Mixité urbaine – construction du centre technique– 1 ^{ère} tranche	5 000 000	300 000
TOTAL	6 804 730	1 735 615

Article 2 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant, à signer la convention DDU 2013 avec monsieur le Préfet ou son représentant et les documents y afférents.

Article 3 : d'affecter les recettes correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet au budget de la Ville.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **02 JUIL. 2013**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

Maire de Creil
Conseiller général de l'Oise



DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en Sous-Préfecture le **2/07/13**

et publication ou notification le **2/07/13**

CREIL, le **2/07/13**.....

LE MAIRE

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services
Philippe Faluy



C'est maintenant !
www.creil.fr

LA VILLE
CREIL
OISEPICARDIE

